

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2017.

La séance est ouverte à 19h sous la présidence de Georges GERIN, Maire.

Présents : Georges GERIN ; Christine BRUYAT ; Philippe REVEL ; Jacqueline ROSSI ; Gérard CHAPOT ; Florent PAILLÉ ; Maxime MALJOURNAL ; Yves WITKOWSKI ; Henri DUCARRE ; Liliane MASNADA ; Evelyne REY ; Isabelle KOUDOUOVOH.

Absents excusés : Adeline DEBREUILLE (procuration à Evelyne REY).
Christelle DUCHATEAU (procuration à Florent PAILLÉ).

Maxime MALJOURNAL et Jacqueline ROSSI ont été nommés secrétaires de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 6 DECEMBRE 2016.

Adopté à l'unanimité.

2. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LE GARAGE DE LA GARE. DROIT DE PLACE.

M. le Maire présente au conseil municipal un courrier de M. Eric BOURÉ, propriétaire du « Garage de la gare » demandant l'autorisation d'utiliser une partie du parking communal situé face à son commerce pour entreposer 5 véhicules destinés à la vente. Il explique, qu'à ce titre, il convient de lui louer cet emplacement et propose, après avis de la commission des finances, de fixer un tarif de droit de place annuel de 350 € à compter du 16 février 2017.

Vote : pour à l'unanimité.

3. DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA C.C. BUGEY SUD.

M. le Maire présente un courrier de la Communauté de Communes Bugey Sud indiquant que suite à la loi ALUR du 24 mars 2014, les communautés de communes deviendront compétentes de plein droit en matière de PLU à l'issue d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi, soit le 27 mars 2017.

Il précise qu'une minorité de blocage composée d'au minimum 25% des communes représentant au moins 20% de la population peut s'y opposer.

Il rappelle que le principe de la mise en révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune a été acté lors du conseil municipal du 6 décembre 2016. Afin de maintenir l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'urbanisme, il propose au conseil municipal de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes Bugey Sud.

Vote : à l'unanimité pour s'opposer au transfert.

4. TRAVAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE SUR LA DEPARTEMENTALE D53.

M. le Maire rappelle que l'entretien des trottoirs et la signalisation routière sur les routes départementales traversant la commune restent de compétence communale. Il présente un devis de l'entreprise Proximark d'un montant de 2 531.76 € établi à la demande de la commission « travaux voirie » en partenariat avec la Direction des Routes du Département et la Gendarmerie. Gérard CHAPOT détaille les travaux de signalisation verticale et horizontale afin de réguler le stationnement et la sécurité route de Lyon et route d'Hauteville.

Vote : pour à l'unanimité.

5. CONVENTION D'ÉTUDE ET DE RÉMUNÉRATION POUR MISSION DE FAISABILITÉ ET PROGRAMMATION DE RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE DES PELANDS.

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de regroupement des écoles communales avec la suppression de l'école Sorémont et le transfert de 2 classes sur le site de l'école des Pelands. Il indique que ce projet nécessite un agrandissement de l'école des Pelands et un réaménagement des locaux.

Il propose au conseil municipal une convention d'étude et de rémunération pour la restructuration du groupe scolaire avec la SARL l'Atelier.

Cette convention comprend une étude de faisabilité / programmation (tranche ferme) d'un montant de 5 840 € HT, qui pourra être suivie dans un second temps d'une mission de maîtrise d'œuvre.

Vote : pour à l'unanimité.

6. TRAVAUX DE RENOVATION DES CHAUFFERIES DES BÂTIMENTS "MAIRIE – POSTE" ET "RÉSIDENCE".

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réhabilitation des chaufferies des bâtiments « Mairie/Poste et Résidence » avec étude de mise en place d'une chaufferie bois. Il indique que ce projet est relancé suite à l'accord de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour allouer une subvention de 16 582 €. Il convient donc de se prononcer sur la poursuite de ce projet.

Liliane MASNADA indique que les chaudières à fioul desservant les 2 bâtiments Résidence et Mairie/poste ayant plus de 25 ans d'âge, il est effectivement nécessaire de procéder à leur changement tout en ayant tous les éléments pour prendre les bonnes décisions en matière de substitution d'énergie ou de service. De plus, aucun comparatif n'a été fait entre les différents modes de chauffage (coût d'entretien et de fonctionnement).

Gérard CHAPOT informe que des problèmes de dysfonctionnement récents ont nécessité l'intervention de Florent PAILLÉ. Il indique que sur les éléments actuellement en notre possession, le remplacement des 2 chaudières à fioul s'élèverait à environ 42 000 €. La réalisation de la chaufferie à granules coûterait 90 436 € TTC et il resterait à charge de la commune 47 259 € déduction faite des subventions et du FCTVA. Le gain estimé en combustible serait d'environ 8 000 € par an en faveur de la chaudière à granules.

Liliane MASNADA indique que l'étude de faisabilité effectuée par le bureau d'études Domo-fluides semble incomplète. En effet, des éléments importants ne sont pas abordés : - comparaison de la solution bois aux autres possibilités en termes d'investissement et d'exploitation - étude des besoins réels par rapport au bâtiment et analyse de l'existant. - étude thermique et données techniques de base des bâtiments. De plus, elle se demande s'il est judicieux que les 2 bâtiments soient rendus dépendants en matière de chauffage. Que se passera-t-il si les 2 bâtiments ne restent pas propriété de la commune ?

Christine BRUYAT indique qu'il n'est peut être pas urgent de prendre une décision le soir-même en regard des questions qui se posent et qui méritent d'être réglées.

Liliane MASNADA rappelle que le budget primitif étant en cours, il est difficile de déterminer si la commune aura le financement nécessaire à ce projet en sachant que la somme globale de 90 000 € doit être inscrite au budget, les subventions n'étant versées que dans 2 ans.

Elle rappelle que cette année la commune devra répondre à des obligations réglementaires telles que l'accessibilité sur lesquelles l'impasse a été faite en 2016 et qu'un projet conséquent est en cours, le regroupement des 2 écoles.

Christine BRUYAT indique que si ces 90 000 € sont inscrits au budget en investissement cette année, d'autres dépenses seront reportées.

Pour conclure sur ce sujet, M. le Maire indique qu'il faut poursuivre ce projet et charge Liliane MASNADA de contacter d'autres bureaux d'étude pour nous aider à le réaliser en toute connaissance de cause.

Vote : accord du conseil municipal à la majorité sur cette proposition du Maire.

7. TRAVAUX ONF.

Monsieur le Maire présente le devis de travaux sylvicoles proposés par l'Office National des Forêts (ONF) concernant le dégagement manuel des régénérations naturelles sur la parcelle n° 5 pour un montant H.T. de 1 870 € HT. Ce projet est subventionné par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il précise qu'un devis concernant la table d'orientation sera transmis à la Communauté de communes Bugey Sud dans le cadre de sa compétence tourisme.

Vote : pour à l'unanimité.

8. ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT SUPPLÉMENTAIRE AU SIEA.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la modification des statuts du SIEA (Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain), il convient de désigner un délégué suppléant supplémentaire.

Il rappelle qu'actuellement Gérard CHAPOT est délégué titulaire et Maxime MALJOURNAL délégué suppléant.

Il fait appel à candidature pour désigner un délégué suppléant supplémentaire. Aucun candidat ne se manifestant, il propose sa candidature.

Vote : pour à l'unanimité.

9. QUESTIONS DIVERSES.

1) Projet école : M. le Maire indique que le projet de rassemblement des 2 écoles amène à envisager la vente du bâtiment "Ecole de sorémont". M. BUISSON agent immobilier à Virignin a été reçu afin d'en faire l'évaluation. M. le Maire présente une convention de mandat exclusif de 3 mois à intervenir entre la mairie et M. BUISSON pour la vente du bâtiment à compter de la fin de l'année scolaire.

Vote : pour à l'unanimité.

2) Vente du bâtiment « LANDOT » : suite à la visite du géomètre, il est nécessaire de détacher une partie de la parcelle B 1037 sur laquelle se trouve le transformateur électrique. En contrepartie, une bande d'environ 250 m² prise sur la parcelle B 1039 appartenant à la commune sera ajoutée à la vente. Le prix de vente reste inchangé à 215 000 €.

Vote : pour à l'unanimité.

3) Evelyne REY, au nom d'Adeline DEBREUILLE demande où en est le règlement de la salle des fêtes. M. le Maire indique qu'il sera à l'ordre du jour d'un conseil au cours de l'année.

4) Florent PAILLÉ indique qu'une « bétailière » stationne route d'Hauteville sans bouger. M. le Maire lui répond que cette situation sera contrôlée et que le propriétaire sera contacté.

10. INFORMATIONS DIVERSES.

Néant.

La séance est levée à 20h15.